

Dans l'informatique, le CDI est encore synonyme de stabilité

Selon [les chiffres](#) que vient de publier la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (**Dares**), les ruptures précoces de contrat à durée indéterminée (**CDI**) sont relativement faibles dans les « **activités informatiques et services d'information** ».

« *Le CDI est la forme largement dominante de la relation de travail entre un employeur et un salarié* », en France, observe la Dares. « *Il n'est pas forcément synonyme de stabilité de la relation d'emploi* » pour autant, ajoute l'organisme public. Dans l'informatique, cependant, la **probabilité qu'un CDI soit rompu avant son premier anniversaire** est moins importante que dans d'autres secteurs (hébergement et restauration, activités spécialisées, scientifiques et techniques...).

Des embauches en CDI « fréquentes et stables » dans l'IT

Tous secteurs confondus, 36,1% des CDI conclus en 2011 (+2,5 points par rapport à 2007) ont été rompus dans les douze premiers mois. Et ce en raison d'une démission, d'une fin de période d'essai, d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle. **Dans l'informatique**, les ruptures de CDI dans la première année ont atteint **26,4%** sur la période, dont 12,8% à la fin d'une période d'essai et 9,3% lors d'une démission. Autre constat : le **taux d'entrée en CDI**, « *qui rapporte le nombre annuel d'embauches en CDI à l'emploi salarié annuel moyen* », a atteint **19,3%** en 2011 dans les « activités informatiques », contre 11,1% pour l'ensemble de l'économie. Dans l'informatique, les embauches en CDI sont donc « *fréquentes et stables* », commente la Dares.

Lire aussi :

[Les salaires des métiers IT en France ont stagné en 2014, sauf les experts](#)
[50% des freelances sur Hopwork sont des développeurs](#)

crédit photo © Shutterstock